

Projet de soins primaires obstétricaux concertés (MCP²)

En mai 2004, Santé Canada a financé le Projet de soins primaires obstétricaux concertés grâce au Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires. Ce projet a été proposé pour vaincre la pénurie en ressources humaines dans le milieu de la santé et pour améliorer l'accès aux soins obstétricaux primaires.

Parmi les associations partenaires, mentionnons :

- l'Association des infirmières en santé des femmes, en obstétrique et en néonatalogie (Canada),
- l'Association canadienne des sages-femmes,
- l'Association des infirmières et infirmiers du Canada,
- le Collège des médecins de famille du Canada,
- la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada,
- la Société de la médecine rurale du Canada.

L'objectif global de ce projet consiste à réduire les obstacles et à faciliter la mise en œuvre de stratégies nationales de soins primaires obstétricaux concertés, de manière à améliorer la disponibilité et la qualité des services de maternité offerts aux Canadiennes.

Le projet avait pour objectif à long terme de mettre sur pied un Comité national de soins de maternité primaires. Des représentants issus des associations partenaires, des représentants des gouvernements provinciaux et des consommateurs ont participé à l'atteinte des objectifs du projet.

Le projet comptait sept objectifs principaux, énumérés dans le diagramme du survol du projet, y compris :

- Directives en ce qui a trait à l'élaboration du modèle : Après avoir fait des recherches sur les modèles concertés existants dans cinq pays européens et en Australie, le groupe a cherché à obtenir des commentaires de la part d'intervenants importants à l'échelle canadienne et a élaboré un cadre de travail pour les modèles de soins concertés. Le cadre de travail est conçu avec souplesse pour faciliter l'élaboration de modèles axés sur les femmes selon les ressources disponibles dans la communauté en question pour satisfaire aux besoins de chaque communauté individuellement. Des modules de transfert des connaissances ont été élaborés pour appuyer la mise en pratique des modèles de soins concertés.
- Harmonisation des normes : Les recommandations concernant le projet encouragent les gouvernements et les autres intervenants importants à s'engager à l'élaboration continue d'une approche coordonnée à l'échelle du Canada envers les soins maternels/néonataux concertés qui respectent les diversités et les réalités de chacun des territoires et provinces. Elles recommandent également de faire campagne à l'échelle canadienne pour obtenir les ressources visant à soutenir la prestation appropriée des soins maternels/néonataux concertés dans chacune des juridictions et à chercher un consensus en ce qui a trait aux stratégies essentielles qui établiront, maintiendront ou renforceront les soins obstétricaux concertés à l'intention des mères et des nouveau-nés au Canada.
- Modification de la pratique générale : Des modules de transfert des connaissances ont été élaborés pour appuyer la mise en œuvre des modèles de soins concertés. Au fil de l'évolution de ces modèles, on observera un changement dans la pratique courante et les fournisseurs de soins de santé, les mères, les nouveau-nés et leur famille tireront profit des effets de ce type de modèle.
- Amélioration du partage de l'information : Le projet a été présenté de nombreuses fois à des représentants du gouvernement, à des fonctionnaires, à des groupes professionnels et à des organismes de défense des consommateurs. Chaque association partenaire dispose d'une revue professionnelle ou d'un bulletin dans lequel nous avons inséré un document de quatre pages expliquant le projet, mettant en évidence deux équipes de soins obstétricaux concertés courantes et faisant ressortir les avantages de la pratique concertée.
- Promotion des avantages de l'offre multidisciplinaire concertée de soins de maternité primaires : Une publicité a été présentée dans le numéro d'avril 2006 du magazine *Châtelaine* pour sensibiliser davantage le public à la pratique concertée. Des consommateurs, des gouvernements provinciaux et des groupes professionnels prodiguant actuellement des soins intra-partum ont été représentés au Comité national de soins de maternité primaires et ont travaillé de concert en vue d'élaborer les documents associés à ce projet.
- Évaluation : Dr Barbara Davies et Dr Jennifer Medves ont mené une évaluation portant sur les connaissances, les attitudes et les croyances des fournisseurs de soins de santé envers la pratique concertée. Les entrevues effectuées auprès d'intervenants importants, les groupes de discussion au cours de rencontres nationales et les sondages sur le Web effectués auprès de centaines de fournisseurs de soins de santé ont permis de mesurer l'impact de ce projet. Il est d'intérêt de mentionner que plus de 70 % des participants avaient déjà entendu parler du projet et que plus de 87 % s'entendent pour dire qu'un organisme national devrait être responsable de la planification des services obstétricaux au Canada.

Des exemplaires de tous les rapports, publicités, encarts dans les revues professionnelles et autres documents liés au projet sont affichés sur le site Web, à www.mcp2.ca. Nous vous remercions de votre intérêt à l'égard de cet important projet, ainsi que de votre participation continue.